L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 25 OCTOBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande des maçons ttravaillant la pierre pour un travail rustique. S'adresser à A. O. Pesson, 71 Carondelet. 25 oct—3f

ON demande—Bonne cuisinière, blanche ou de couleur, pour aller à la campagne. Doit avoir de recommandations. S'adresser 67 Conti. 18 oct—1 nom

ON demande—Immédiatement une bonne s'occuper d'un petit ménage. S'adresser, de 10 heures à 1 heure, au No 84 rue de l'Esplanade. 9 oct—

A VENDRE.

A vendre—3 terrains remblayés, rue Milan, avec maison et écurie, deux lots de l'avenue St. Charles. S'adresser à L. Newhouse, 205 rue Marengo. 30 sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Rose McKntee, femme de Michael Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,143—Division B—Attendu que Michael Clark a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rose McKntee, femme de Michael Clark, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

25 oct—25 30—3nov

Succession de John Pfeifer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,151—Division E—Attendu que Mme Veuve Elizabeth Pfeifer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Pfeifer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

21oct—21 26 30.

Succession de Peter P. Hansen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,163—Division B—Attendu que Miss Maggie Hansen, fille de Peter P. Hansen, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter P. Hansen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

21 oct—21 26 30

Mlle M. C. Taylor vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,——, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont pour lesquelles le compte présenté par Ernest Rocker, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 oct—20 25 28

Succession de John Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,——, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont pour lesquelles le compte présenté par Antoine Rodosich et Raoul Bellard, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 oct—20 25 28

Succession de Edward S. Kreyp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,570—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont pour lesquelles le compte présenté par Wm C. Raymond et Hugh Leider, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 oct—20 25 28

Succession de Antoine Cordero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,152—Division B—Attendu que John B. Vidal, administrateur judiciaire, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Cordero, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

18 oct—18 23 27

Avis d'élection.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1888.

En vertu et sous l'autorité d'une proclamation lancée par son Excellence Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée le 4 septembre A. D. 1888, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, sixième jour de Novembre A. D. 1888,

lequel étant le mardi qui suit le premier lundi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans les bureaux ci-dessous :

Pour élire par suffrage général, Huit Electeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis, dont deux seront pour tout l'Etat de plein et large droit, et six pour les six districts électoraux de cet Etat.

2° Pour élire des Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au 51e quarante-cinquième Congrès des Etats-Unis, qui siégera après les élections susdites, dans les Districts Congressionnels respectivement pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1889.

Avis est par le présent donné qu'en élection aura lieu conformément à l'Acte No 20 de la Session Extraordinaire de 1887 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi sixième jour de Novembre A. D. 1888,

que ce dit mardi est le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans aux endroits qui sont ci-après désignés, par le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers mentionnés ci-après, savoir qu'il est pourvu dans la proclamation susmentionnée ci-dessus, à savoir :

Pour le Ticket National Démocrate pour les Etats-Unis, Vice-Président des Etats-Unis dont deux seront pour représenter l'Etat de plein et large droit et quatre pour les six districts électoraux de cet Etat, à savoir : Un Electeur pour le Premier District composé des paroisses Plaquemines, Jefferson, Orléans, Deuxième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans.

Un Electeur pour le Second District composé du Premier, Second, Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St Charles, St Jean Baptiste et St. Jacques.

Un Electeur pour le Troisième District composé des paroisses Iberville, Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste. Marie, Iberie, St. Martin, Lafayette, Vermilion, Cameron et Calcasieu.

Un Electeur pour le Quatrième District composé des paroisses Rapides, Sabine, De Soto, Natchitoches, Riviere Rouge, Caddo, Bossier, Winne, Grant, Bienville, Vernon et Webster.

Un Electeur pour le Cinquième District composé des paroisses Concordia, Caldwell, Franklin, Tensas, Madison, Richland, Ouachita, Jackson, Lincoln, Union, Morehouse, East Carroll, West Carroll, Claiborne et Catahoula.

Et un Electeur pour le Sixième District, composé des paroisses Acadia, St. Landry, Pointe Coupée, Avoyelles, Est Feliciana, Ouest Feliciana, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge, Ste Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St. Tammany.

2° Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane dans le cinquante-cinquième Congrès des Etats-Unis qui se tient d'ici par les Electeurs omis des deux Districts Congressionnels suivants, lesquels districts la ville de la Nouvelle-Orléans et la Paroisse d'Orléans font partie, pour le terme de deux ans, à partir du quatrième jour de mars A. D. 1889.

Un Représentant du Premier District Congressionnel composé du Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et des paroisses Plaquemines et St. Bernard.

Un Représentant du Second District Congressionnel, composé du Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses Jefferson, St Charles, St Jean Baptiste et St. Jacques.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et ex officio Commissaire en charge de la paroisse d'Orléans.

6 oct—T. L. J. au 6 nov inclusivement

Etat de Situation semestriel

— DE LA —

Banque Nationale de l'Etat

De la Nouvelle-Orléans.

STATE NATIONAL BANK

DE LA NILE-ORLÉANS.

ETAT SEMESTRIEL,

30 Juin 1888.

ACTIF.

Bons des Etats Unis autres bons, annuel actions	477 888 00	
Primes sur bons des E. U.	17 000 00	
5 0/0 avec Trésorier des E. U.	12 275 00	
Propriétés foncières	74 850 40	
Escompte	985 196 37	
Prêts sur demande $192 029 17		
Change 260 192 92		
Argent comptant et chèques sur d'autres banques	382 807 28—	846 029 22
		$2 362 899 06

PASSIF.

Capital	$425 000 00
Fonds de surplus	84 000 00
Profits non divisés	31 838 26
Dividendes non payés	15 953 99
Circulation	245 400 00
Dépôts individuels $1 304 249 96	
Dépôts des banques 277 956 54—1 582 206 50	
	$2 363 899 06

Attest :
Jos Jahn—1 nom
T. R. KOACH,
Caissier

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par le Législateur en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de cette compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-trimestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 NOV. 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300.000, soit	$300,000
1 Lot de	100.000,	100,000
1 Lot de	50.000,	50,000
1 Lot de	25.000,	25,000
1 Lot de	10.000,	10,000
5 Lots de	5.000,	25,000
25 Lots de	1.000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION :

100 Lots de $300, soit	$30,000
100 Lots de $300,	30 000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots et leur date certaine n'être sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, on peut tout remarquement que l'on voudrait avoir, s'adresser en soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Prêtez-vous donc des combinaisons aussi plus sûres?

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, et bien avec la plus grande bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early
COMMISSAIRES.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs M. et Mme Wm Kaule.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,087—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 743, borné par l'avenue Washington, Musique, Claiborne et Derbigny. Les dits lots sont désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, daté le 5 décembre 1835, déposé au bureau de L. Seghers, ex notaire en cette ville, et mesurant chacun trente (30) pieds de face à l'avenue Washington sur cent vingt six pieds (126) pieds six (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure française. Le dit lot No 10 formant le coin de l'avenue Washington et de la rue Derbigny. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Commercial Homestead Association vs Henry Banks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,099—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Alliés Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et droits qui appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Tricoche, St Bernard et Gérard, désigné par le No 31 sur le plan de Michel Clark, arpenteur, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. A. LUMINAIS,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 oct—oct 2 9 16 23 30

AVIS AUX CREANCIERS.

Harvey Crew vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,758—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'elle en ont pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

25 oct—25 30—nov 8

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Simphorie A Co vs leurs créanciers—No 25,130—Division B—Attendu que Simphorie A Co a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simphorie A Co, composée de Horace F. Shropshire et Horace F. Shropshire Junior, décédés dans la succession étant dans une faillite et faisant des affaires en la ville de la Nouvelle-Orléans, soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le LUNDI, 12me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit failli, et pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits associés soient suspendues, et que William Beard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

23 sept—3f au 22 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ludwig Garnier vs. ses créanciers—No 24,095—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Garnier, soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soulat, notaire, en cette ville LUNDI, le 5me jour d'octobre 1888, à 11 heures a. m. pour considérer et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour obtenir un repit et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient arrêtées et que E. C. Elliott, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre, 1888.

(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er oct—3f au 5 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,014—Division E—Ordre de Cour—Timothy O'Leary vs. ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Timothy O'Leary soit et est acceptée par ses créanciers au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le LUNDI, 12me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que William Vecchios, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1888.

Signé, F. A. MONROE, Juge, congé

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10 oct—3f au 12 nov

MADAME GARELLI,

SAGE-FEMME DE 1ère CLASSE,

Diplôme de la Faculté de Paris.

Consultations de 1 h. à 4 h. p. m.

162 RUE REMPARTS, COIN ORLEANS.

15 août—3m—jou dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de contenu de la manufacture de fer, etc.

J. S. Aitkens (D. T. Cummings, subrogé et "transfere") vs. J. M. Hennessey & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,056—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 5 novembre 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu, stock, marchandises, installations, etc., de la manufacture de fer, cuivre et bouilloire, etc., au No 128 rue Magazine, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

23 oct—22 27 31 nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur rue Carondelet et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, et d'un ordre additionel de vente, daté du 19 octobre 1888, tous les deux à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dergenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds six pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt-sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 oct—8 15 22 29 nov 5 10

PAR LE CONSTABLE.

Joseph Piglio vs. George Morris.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—Nos. 14,619—En vertu d'un writ de saisie-arrêt à moi adressé par l'Honorable Cour de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau No 1372 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 3 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison mis en déliquiscence et saisi entre mes mains, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. LEREKERELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

23 oct—23 28—3 nov

Chas. H. Hudnall vs M. et Mme John Heinsuck.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 14,031—En vertu d'un writ de saisie-arrêt à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau,